



Paris, le 10 novembre 2011

Monsieur Alain Juppé  
Ministre d'Etat  
Ministre des Affaires étrangères  
et européennes  
37, quai d'Orsay  
75007 Paris

JOËLLE  
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR  
REPRESENTANT  
LES FRANÇAIS  
ETABLIS HORS DE FRANCE

SECRETAIRE DE LA COMMISSION  
DES AFFAIRES ETRANGERES  
DE LA DEFENSE ET  
DES FORCES ARMEES

MEMBRES DE LA COMMISSION DES  
AFFAIRES EUROPEENNES

SECRETAIRE DE LA DELEGATION  
AUX DROITS DES FEMMES ET  
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE  
LES HOMMES ET LES FEMMES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES  
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE  
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE  
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A  
LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE  
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT  
A LA COMMISSION NATIONALE  
POUR L'ELIMINATION DES  
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,  
SECRETAIRE NATIONAL AUX AFFAIRES  
ETRANGERES (RELATIONS FRANCO-  
BRITANNIQUES ET COMPARAISONS  
INTERNATIONALES) DE L'UMP

*Re : Armes à sous-munitions – respect des engagements de la France*

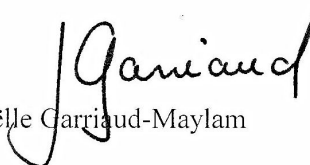
Monsieur le Ministre d'Etat,

L'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo sur l'élimination des armes à sous-munitions, le 1<sup>er</sup> août dernier, doit beaucoup aux efforts diplomatiques de notre pays. Notre responsabilité dans le suivi de ces engagements en est d'autant plus grande. Dans cette perspective, je souhaiterais attirer votre attention sur deux problèmes qu'il me semblerait essentiel de résoudre au plus vite.

D'une part, il est important que, dans le contexte des négociations sur le protocole VI de la convention sur certaines armes classiques, la France n'accepte pas de signer un accord qui fixerait des normes juridiques moins contraignantes que celles de la Convention d'Oslo et, de fait, la pousserait à revenir sur des engagements internationaux antérieurs. C'est l'objet d'une question écrite que j'ai déposé ce jour à votre attention, et dont vous voudrez bien trouver une copie en pièce jointe.

Je m'inquiète, d'autre part, de la vacance du poste d'ambassadeur dédié à la CNEMA, qui paralyse les travaux de cette commission et nuit grandement au pilotage de la Stratégie de lutte contre les mines et les Restes Explosifs de Guerre (2010-2013), ainsi qu'à la préparation de réunions internationales importantes telle que la 11<sup>ème</sup> réunion des Etats parties à la Convention d'Ottawa (28 novembre-2 décembre 2011).

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de ma parfaite considération.

  
Joëlle Garriaud-Maylam

PJ : question écrite « Risque de remise en cause de la convention d'Oslo »